

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2014

---

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

## AMENDEMENT

N ° 492 (2ème Rect)

présenté par  
M. Herth et M. Saddier

-----

### ARTICLE 3

Au début de l'alinéa 14, insérer la référence :

« Art. L. 315-2-1. – ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour la clarté de la loi, il convient de faire un article spécifique relatif à l'organisation et à l'animation des actions menées en vue de la capitalisation et de la diffusion des résultats des GIEE.